

Présents : Mr Jean-Paul MOUTARLIER – Mr Didier FRICKER – Mr Thierry RITTER - Mr Alain BRUN – Mme Catherine WIRZ – Mme Lucile MOLINARI – Mr Pierre PACAUD – Mme Mariette WALTER – Mme Audrey NOEL – Mme Aurélie OCHEM – Mr Roger CHARLES – Mr Paul-Luc ESTAVOYER – Mr Alain HUGUENIN
Mr Albert RUCHTY et Mme Anne HERZOG qui remplacera Mr Ruchty à compter du 05/01/2015.

Absents excusés :

Mme Véronique GIAMBAGLI a donné procuration à Mr Pierre PACAUD
Mme Najat LECHGUER a donné procuration à Mr Paul-Luc ESTAVOYER
Mme Maria FREMY a donné procuration à Mr Roger CHARLES
M Alexandre GROETZ a donné procuration à Mr Alain BRUN
Mme Francine COMMUNOD
M Sylvain BADIQUE

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation d'un secrétaire de séance
→ Mr Alain HUGUENIN

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2014

→ CR accepté à l'unanimité

3) Affouage 2014 - règlement

La campagne de façonnage du bois commençant prochainement, la commission des forêts lors de sa dernière réunion a procédé à l'établissement du règlement d'affouage. Il appartient au Conseil Municipal de valider ce règlement. Trois remarques sont formulées et seront ajoutées au règlement:

→ Mme Walter demande que 2 notas soient ajoutés dans le & « Définition et rôle d'affouage »

→ Limitation à 35 stères par affouagiste

→ Pas d'utilité à faire signer les contrats par le technicien ONF

→ Proposition acceptée à l'unanimité : 17/17

4) Plan régional de soutien à l'activité

Afin de relancer l'activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics en Franche-Comté, la Région en partenariat avec les quatre Conseils Généraux de la Région a décidé de mettre en place un plan de soutien à l'activité du bâtiment et des travaux publics. Ce soutien passe par la mise en place de dispositifs exceptionnels d'accompagnement et d'aides aux communes et communautés de communes en faveur de l'investissement rural; en particulier par le financement d'opérations ayant trait à l'accessibilité des bâtiments publics, à la voirie ou à des équipements communaux structurants. A noter que dans le Territoire de Belfort, la CAB apporte également son concours à cette opération.

Pour pouvoir bénéficier de ces aides, les communes doivent déposer au plus vite un dossier de demande de subvention au titre des critères éligibles et s'engager par écrit à signer le premier ordre de service entre le 1^{er} octobre 2014 et le 31 mars 2015.

Les travaux de remise à niveau et d'accessibilité des trottoirs de la rue de Fontenelle et d'aménagement paysagers de la rue de Pérouse et de la rue de la Gare étant susceptibles d'être financés dans le cadre de ce plan de soutien, il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention. Quelques remarques sont formulées :

- Travailler en concertation avec les administrés qui peuvent faire acte de candidature (Mr Jean-Paul MOUTARLIER)
- Projet de fleurissement par une école de paysagistes (Mme Audrey NOEL)
- Tenir compte de l'éventuel passage de la fibre (Mme Audrey NOEL)
- Attention à la multiplication des voitures en stationnement (Mr Pierre PACAUD)

→ Proposition acceptée à l'unanimité : 17/17

5) Adhésion à la cellule accessibilité mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort

La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure le principe de la mise en accessibilité notamment des établissements recevant du public (ERP). Cette loi impose aux collectivités et établissements publics de se conformer aux dispositions instaurant une obligation de mise en conformité des ERP aux prescriptions réglementaires de mise en accessibilité en particulier des locaux dits professionnels au plus tard le 1^{er} janvier 2015. La cellule accessibilité du Centre de Gestion peut apporter son expertise juridique, technique et fonctionnelle aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent en signant une convention. Lorsque l'assistance apportée par la cellule accessibilité à la collectivité territoriale ou l'établissement public dans le cadre de la présente convention concerne l'aide à l'obtention d'une prise en charge financière du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans le Fonction Publique), cette assistance fera l'objet d'un prélèvement de 8,5% de la subvention réellement attribuée par le FIPHFP pendant la durée de la convention (la subvention maximale attribuée pour une collectivité de – de 19 agents est de 50 000.00 €).

→ Proposition acceptée à l'unanimité : 17/17

6) Appel à projets économies d'énergie 2015

Le SIAGEP a décidé de poursuivre sa politique d'encouragement aux économies d'énergie dans les secteurs de l'éclairage public et des bâtiments communaux en lançant un nouvel appel à projets. Les dossiers devront être déposés auprès du SIAGEP avant le 31 janvier 2015. Le remplacement de lampes de rues pouvant faire l'objet d'une subvention à hauteur de 80% il convient de répondre à l'appel à projet pour le remplacement des lampes de rue dans la rue de Fontenelle dont le montant du devis s'élève à la somme de 3 630.00 €.

→ Proposition acceptée à l'unanimité : 17/17

7) Sauvegarde externalisée des données

Par délibération en date du 27 août 2010, la commune avait décidé d'opter pour le service de sauvegarde externalisée sur un serveur sécurisé sur internet proposé par le SIAGEP. Compte tenu de la mise en place de la dématérialisation des documents comptables le SIAGEP a été amené à renouveler courant juillet le serveur de stockage des données et a opté pour une augmentation significative de l'espace de stockage qui permettra de proposer plus d'espace à chaque adhérent. Un quota minimum est proposé permettant le stockage des données des progiciels métiers et éventuellement si le quota le permet, des documents type arrêtés et délibérations. Les collectivités adhérentes ont également la possibilité de choisir un quota personnalisé permettant une sauvegarde plus complète de leurs données.

Quota et tarif pratiqué actuellement :

Quota : 3,3 Go

Tarif : 52.02 €

Quota et tarif proposé (préconisé par le service informatique) :

Quota : 16,5 Go

Tarif : 66.00 €

Possibilité de choisir son quota en ajoutant à la précédente proposition 2 € par Giga-octet supplémentaire.

→ **Proposition acceptée à l'unanimité : 17/17**

8) Tableau de classement de la voirie communale.

Les services de la Direction Départementale des Territoires ayant procédé à une nouvelle détermination des voiries communales il appartient au Conseil Municipal d'approuver le nouveau tableau de classement.

Compte tenu des modifications apportées, la longueur de la voirie communale est de 9275 mètres (8694 mètres auparavant).

→ **Proposition acceptée à l'unanimité : 17/17**

9) Transfert de compétences Enseignement Supérieur et Recherche

Lors de sa séance du 16 octobre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de la compétence enseignement supérieur et recherche à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine. Ce transfert a pour but de soutenir le développement des établissements, des laboratoires (équipements, fonctionnements, immobilier), les projets dont ils sont les acteurs, les manifestations de promotion et de valorisation, comme les colloques, les journées d'études.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale de se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération par cet établissement.

→ **Proposition acceptée à l'unanimité : 15/17 (abstention de Mr Pierre Pacaud et de Mme Véronique Giambagli, qui a donné procuration à Mr Pierre Pacaud)**

10) Référent sécurité de la Gendarmerie – demande d'intervention

Depuis plusieurs mois, des dégradations sont relevées sur différents bâtiments communaux. A ce jour 7 dépôts de plainte ont été effectués à la Gendarmerie de Belfort.

Aussi, afin de pouvoir engager des opérations destinées à réduire, voire faire disparaître ces agissements malveillants, les services de la Gendarmerie nous proposent de faire intervenir leur référent sécurité. Cette personne sera à même de dresser un état des lieux, identifier les lieux sensibles et proposer des actions et des mesures à mettre en place. Les travaux qui seront réalisés suite à ce rapport pourront être financés à hauteur de 40% par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

→ **Proposition acceptée à l'unanimité : 17/17**

11) Questions et informations diverses

- Mr Roger CHARLES demande si des affouagistes supplémentaires se sont inscrits après la réunion de lancement de l'affouage du 13/10. Mr Jean-Paul MOUTARLIER

répond qu'il n'y a pas de nouvelles inscriptions. Mr Alain HUGUENIN intervient et dit qu'il y a 2 nouveaux affouagistes.